10205 - Location de vidéocassettes

question

J’envisage l’ouverture d’un magasin pour la vente et la location de vidéocassettes tout en me conformant aux enseignements de l’Islam et en ne violant pas les dispositions légales…Est-ce interdit ? Est-ce que le revenu ainsi gagné est licite, étant donné que je ne veux rien entreprendre qui suscite la colère d’Allah le Très Haut ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

La vidéo (magnétoscope), la radio et la télévision et les autres médias ne doivent pas être jugés permis ou interdit, car ils ne sont que des instruments. Les jugements ne peuvent porter que sur leur utilisation.

Ce qui est utilisé tout le temps ou le plus souvent dans ce qui est interdit est lui aussi interdit, autrement il ne l’est pas. Ceci étant, si vous n’utilisez votre magnétoscope que dans le bien, c’est bien. Autrement, c’est un mal.

Allah le Très Haut le sait mieux.